

INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT

DE LA VILAINE

ROU LE
11
44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 23 Février 2011

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 23 Février 2011 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur BOURRU Directeur Général Adjoint du Conseil Général du Morbihan

Absents excusés :

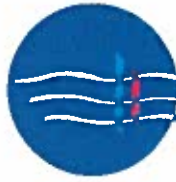
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA MALAINE

ROCHE
BERNARD
44

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 23 Février 2011
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

5. – Budget annexe Concession – Exercice 2010 : Affectation du Résultat

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 45 252.75 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 99 414.01. €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 500.00 €
- En recettes pour un montant de : 54 012.48 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 de la manière suivante :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 45 252.75 €
- Compte 002 : excédent reporté : 54 161.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, tel que proposé.**

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE